

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 01979

Numéro SIREN : 478 818 412

Nom ou dénomination : JPB FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2018 sous le numéro de dépôt 16591

# RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE  
34070 MONTPELLIER  
www.infogreffe.fr

JPB FINANCES

26 allée Jules Milhau  
Imm le Triangle  
34265 MONTPELLIER CEDEX 2

V/REF :

N/REF : 2004 B 1979 / 2018-B-16591

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 12/10/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/03/2018.

Procès-verbal d'assemblée en date du 28/09/2018

Concernant la société

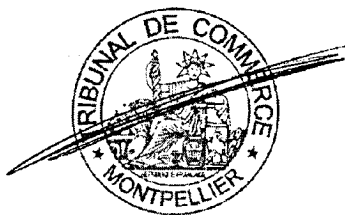
JPB FINANCES  
Société à responsabilité limitée  
26 allée Jules Milhau  
Imm le Triangle  
34265 Montpellier Cedex 2

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-16591 le 12/10/2018

R.C.S. MONTPELLIER 478 818 412 (2004 B 1979)

Fait à MONTPELLIER le 12/10/2018,

LE GREFFIER



02/19/19

12 OCT. 2018

2886591

SARL JPB FINANCES 26 ALLEE JULES MILHAU IMMEUBLE TRIANGLE 34265 MONTPELLIER

8 pages

Liasse fiscale

Entfernt conform  
à l'original  
de Montpellier  
DGFIP N° 2050-SD 2018  
26/10/2018

Formulaire obligatoire (article 51 A  
du code général des impôts)

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise :		SARL JPB FINANCES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois :		12	
Adresse de l'entreprise :		26 ALLEE JULES MILHAU IMMEUBLE TRIANGLE 34265 MONTPELLIER		Durée de l'exercice précédent :		12	
Numéro SIRET :		4 7 8 8 1 8 4 1 2 0 0 0 2 3		Statut :		<input type="checkbox"/>	
				Exercice N classé :		12110131210118	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CA		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AP		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 875	AU	1 474		401
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
Autres participations	CU	1 972 991	CV	28 594		1 944 397	
Créances rattachées à des participations	BU		BC				
Autres titres immobilisés	BD		BE				
Prêts	BP		BG				
Autres immobilisations financières *	BH		BI				
TOTAL (II)		IJ	1 974 866	BK	30 068		1 944 798
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et fins	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CRÉANCES	Client et comptes rattachés (3) *	BX	53 760	BY		53 760
		Autres créances (3)	BZ	1 493 498	CA	24 452	1 469 046
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE		
Disponibilités		CF	41 348	CG		41 348	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	11 918	CI		11 918	
	TOTAL (III)	CJ	1 600 524	CK	24 452	1 576 072	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif *	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	3 575 390	IA	54 520	3 520 870	

Jean-Pierre BROUARD Gérant

Renvois : (1) Dont droit au ball :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CI	
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations :	Stocks :			Créances :		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

**BILAN — PASSIF** avant répartition

DGMP N° 2051-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL JPB FINANCES		Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 1.297.000...)	DA			1 297 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .....	DB			891 000
	Écart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD			38 241
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI )	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ )	DG			
	Report à nouveau	DII			908 558
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DJ			43 352
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL			3 178 151
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			225 869
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV			78 360
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			1 284
	Dettes fiscales et sociales	DY			37 206
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte capital	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC			342 719
	Écart de conversion passif *	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I &amp; V)</b>	EE			3 520 870
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	EB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			157 248	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCF	EH			658	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

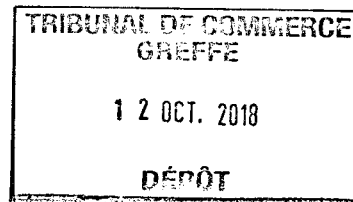
12 OCT. 2018

18816591

**JPB FINANCES**  
**Société à Responsabilité Limitée**  
**au capital de 1.297.000 euros**  
**Siège social : 26, allée Jules MILHAU**  
**Immeuble Le Triangle**  
**34265 MONTPELLIER Cedex 2**  
**RCS de Montpellier 478 818 412**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU**

**28 septembre 2018**



L'an deux mille dix-huit,  
et le vingt-huit septembre,  
à neuf heures trente,

Les associés de la société JPB FINANCES, société à responsabilité limitée, au capital de 1.297.000 €, divisé en 1297 parts de 1.000 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Il résulte de cette feuille de présence que :

Sont présents :

Jean Patrick BROUILLARD, propriétaire de mille cinquante-cinq parts  
ci ..... 1.055 parts

Marie Laure BROUILLARD, propriétaire de deux cent quarante-deux parts  
ci ..... 242 parts

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Patrick BROUILLARD, Gérant.

Le Président constate que les associés présents ou régulièrement représentés possèdent ensemble plus de la moitié du capital social, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions des statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les récépissés des lettres de convocation
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée
- La feuille de présence
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/03/2018
- Le rapport de gestion établi par la gérance
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

Le Président déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés non - gérants au moins quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au Gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

9

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 mars 2018 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard ;
- Rémunération de la gérance ;
- Questions diverses

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix la résolution suivante à l'ordre du jour.

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos au 31 mars 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.**

### **SECONDE RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 43.351,78 € constaté au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 en réserve légale à hauteur de 2.167,59 € et en report à nouveau à hauteur de 41.184,19 €.

Après affectation du résultat, la SARL JPB FINANCES dispose d'une réserve légale bénéficiaire de 40.408,26 € (quarante mille quatre cent huit euros et vingt-six centimes).

Réserve légale avant affectation du résultat	38.240,67 €
Part du bénéfice de l'exercice clos au 31/03/2018 affecté en réserve légale	2.167,59 €
Réserve légale après affectation du résultat	40.408,26 €

Après affectation du résultat, la SARL JPB FINANCES dispose d'un report à nouveau bénéficiaire de 949.742,55 € (neuf cent quarante-neuf mille sept cent quarante-deux euros et cinquante-cinq centimes).

Report à nouveau avant affectation du résultat :	908.558,36 €
Part du bénéfice de l'exercice clos au 31/03/2018 affecté en report à nouveau	41.184,19 €
Report à nouveau après affectation du résultat :	949.742,55 €

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la société ont été les suivants :

✓ Exercice clos le 31 mars 2010 :

185.000 euros, soit 1 850 euros par titre

Dividendes éligibles à la réfaction de 40 % : 185.000 euros

✓ Exercice clos le 31 mars 2011 :

210.400 euros, soit 2 104 euros par titre

Dividendes éligibles à la réfaction de 40 % : 210.400 euros

✓ Exercice clos le 31 mars 2012 :

105.000 euros, soit 1 050 euros par titre

Dividendes éligibles à la réfaction de 40 % : 105.000 euros

✓ Exercice clos le 31 mars 2013 :

Pas de dividende

✓ Courant de l'exercice 2013/2014 :

Versement d'un dividende exceptionnel de 114.000 €, soit 1 140 euros par titre

Dividendes éligibles à la réfaction de 40 % : 114.000 euros

✓ Exercice clos le 31 mars 2014 :

Pas de dividende

✓ Courant de l'exercice 2014/2015 :

Versement d'un dividende exceptionnel de 90.000 €, soit 90 euros par titre (capital constitué de 1.000 titres au moment du versement du dividende exceptionnel)

Dividendes éligibles à la réfaction de 40 % : 90.000 euros

✓ Exercice clos le 31 mars 2015 :

Pas de dividende

✓ Exercice clos le 31 mars 2016 :

Pas de dividende

✓ Exercice clos le 31 mars 2017 :

Pas de dividende

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.**



### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des dites conventions.

**Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.**

### **QUATRIEME RESOLUTION**

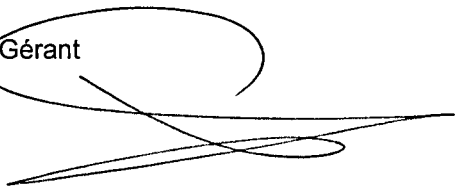
L'assemblée générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé au gérant, qui s'est élevée à un montant brut de 229.700,00 €. Elle approuve également la prise en charge par la société, en plus de la rémunération de la gérance, des charges sociales obligatoires et facultatives y afférentes.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par le Gérant.

Le Gérant



③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En Euro)

DGPIF N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL JPB FINANCES		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/>		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	FD	biens *		FE	FF		
			services *		FII	FJ		
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	268 800	FK		FL	268 800
	Production stockée *						FM	
	Production immobilisée *						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (7)						FP	74 783
	Autres produits (1) (11)						FQ	1
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (11)</b>						FR	<b>343 584</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	60 473
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	5 075
	Salaires et traitements *						FY	379 191
	Charges sociales (10)						FZ	9 930
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	565
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	2
<b>Total des charges d'exploitation (4) (11)</b>						GF	<b>455 236</b>	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - III)</b>						GG	<b>(111 652)</b>	
Opérations sur comptes	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)		GI		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)		GJ		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GK	201 571	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GL		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GM	9 273	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GN		
	Différences positives de change					GO		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GP	210 844	
<b>Total des produits financiers (V)</b>								
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	71 171	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	<b>71 171</b>	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	<b>139 673</b>	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	<b>28 021</b>	

(RÉFÉRENCES : voir tableaux n° 2053) \* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite) DGMIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>SARL JPB FINANCES</b>		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	34	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	<b>34</b>	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	196	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	35	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	<b>191</b>	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	<b>(157)</b>	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices *		HK	(13 487)	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	<b>554 462</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	<b>511 111</b>	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	<b>43 352</b>	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	22 032
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HI		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	201 571	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	64 875	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	54 924	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(15) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6			
(15) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : obligatoires	A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
<b>Régularisations diverses</b>	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
<b>Pénalités et amendes</b>	4			
<b>Cession des éléments d'actif</b>	152			
	35	34		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Partagisme obligataire (article 33 A du Code général des impôts)

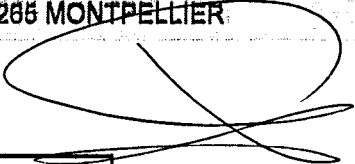
5

IMMOBILISATIONS

DGFRP N°2054-BD 2018

Désignation de l'entreprise		SARL JPB FINANCES		Néant		*		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				Circulatives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice au résultat à l'actif		Acquisitions, créances, apports et versements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD		KE	KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	LJ		KJ	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	MI		KM	KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	KU	
	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	KX	
	Matériel de transport *					KY	LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	LD	
	Emballages récupérables et divers *					LE	LF	
	Immobilisations corporelles en cours					LH	LJ	
	Avances et acomptes					LK	LM	
	TOTAL III				LN	1 875	LO	LP
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8C		8M	8T
Autres participations			8U	1 973 026	8V	8W		
Autres titres immobilisés			IP		IR	IS		
Prêts et autres immobilisations financières			IT		IU	IV		
TOTAL IV			LQ	1 973 026	LR	LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OC	1 974 901	OH	OJ	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
		par virement de poste à poste		par résorption d'actifs ou par mises en équivalence		Réévaluation le gain ou évaluation par mise en équivalence		
		1		2		3		
		4				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		D0	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LW	IX	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX	LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MB	MD	
	Inst. gales, agencets et am. des constructions			IS		MC	MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	MK	
	Autres	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU		MM	MN	
		Matériel de transport		IV		MP	MQ	
	Immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS	MT	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV	MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ	NA	
	Avances et acomptes			NC		NB	NE	
	TOTAL III			IY		ND	NI	
							1 875	1 875
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		O0	O7	
	Autres participations			IO	35	OY	OZ	
	Autres titres immobilisés			II		2B	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	2G	
	TOTAL IV			I3	35	NK	2H	
						1 972 991	1 972 991	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OK	35	OL	OM	
						1 974 866	1 875	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



**5 bis**

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

D.G.P.I.P N° 2034-bis-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 55 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le **3 1 0 3 2 0 1 8**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL JPB FINANCES Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice (col. 1 - col.2) - col. 5 (5)
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Précision résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 <b>TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2031) à la ligne « Provisions réglementées ».

**CADRE B**  
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.  
Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.  
Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Expertises fiscales Janvier 2018



7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2036-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		SARL JPB FINANCES		Neant <input type="checkbox"/>			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice			
	1	2	3	4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des réserves miniers et pétroliers *	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	TY	TP	TQ	TR		
<b>TOTAL I</b>	<b>3Z</b>	<b>TS</b>	<b>TT</b>	<b>TU</b>			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	6O	6P	6Q	6R		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	19 860	5X	19 860	5Y	
<b>TOTAL II</b>	<b>5Z</b>	<b>19 860</b>	<b>TV</b>	<b>19 860</b>	<b>TX</b>		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	6J	6K	6L	6M	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	28 594
		- autres immobilisations financières (1) *	6G	6H	6I	6J	
	sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	33 725	6Y	9 273	7A	24 452
	<b>TOTAL III</b>	<b>7B</b>	<b>62 319</b>	<b>TY</b>	<b>9 273</b>	<b>UA</b>	<b>53 046</b>
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	<b>7C</b>	<b>82 178</b>	<b>UB</b>	<b>29 133</b>	<b>UB</b>	<b>53 046</b>
		- d'exploitation	UE	19 860			
		- financières	UG	9 273			
		- exceptionnelles	UJ				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.  
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032